



Le Président

Réf. : CAB20 I43419

Le Conseil régional, le 10 mai 2020

Madame, Monsieur,

Je sais à quel point le confinement a été rude pour chacun et plus particulièrement pour l'activité de tous nos commerces mis au ralenti voire complètement à l'arrêt. Par ailleurs avec le déconfinement vous êtes naturellement exposés et il est important à la fois de vous protéger et de rassurer la clientèle.

A la Région, nous avons conscience de l'importance du maillon indispensable que représentent nos commerces, nos artisans : vous êtes des acteurs incontournables de notre quotidien, de nos territoires.

C'est la raison pour laquelle face aux importantes difficultés liées à cette crise, nous avons voulu mettre en place une aide simple mais à laquelle, au moins, je suis sûr que vous auriez tous droit contrairement à certains dispositifs nationaux qui laissent trop de commerces de côté.

Dans le cadre de la reprise de vos activités, un certain nombre d'entre vous souhaiterait prendre ou ont déjà pris des mesures de protection comme par exemple des vitres en plexiglas.

Pour vous aider, la Région s'engage à vous verser une aide allant jusqu'à 500 euros pour les équipements notamment de vos comptoirs de vente. Ce dispositif que nous avons créé pour les pharmacies au début de la crise, a naturellement été étendu à toutes les professions de santé mais j'ai voulu que vous puissiez y avoir accès aussi. Il est rétroactif - donc même si vous avez déjà effectué des dépenses, vous pouvez être éligibles à cette demande - et il est ouvert jusque fin juin.

www.auvergnerhonealpes.fr

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Lyon
1 Esplanade François Mitterrand
CS 20033 — 69269 Lyon Cedex 2
Tél. 04 26 73 40 00 Fax. 04 26 73 42 18

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Clermont-Ferrand
59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 31 85 85

Région bien gérée
Région d'avenir

Nous avons conscience que cela ne fera pas de miracle mais c'est une façon simple de vous aider. Je vous souhaite bon courage.

L'ensemble des informations sur ces dispositifs est disponible en appelant le numéro vert mis en place par la Région 0805 38 38 69. Vous pouvez également vous adresser à votre Chambre des métiers et de l'artisanat ou votre Chambre de commerce et d'industrie qui pourra vous orienter.

Vous pouvez compter sur le soutien de la Région et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mon soutien.



Laurent WAUQUIEZ